

**PROCES VERBAL N° 01/12 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du VENDREDI 13 JANVIER 2012 - 20H30**

**Etaients présents (13)** : BAILLARGEAU Katell - BARRE Patricia - BEAUFRETON Guy - BRIAND Philippe - BROCHU Julien - FRUCHET Manou - GODET André - MORIN Stéphane - POIRIER Jean-Marie - SACHOT SOULARD Geneviève - SOURISSE Jacky - SOURISSEAU Geneviève - VIGNERON Jean-Claude

**Absentes excusées (2)** : LAVAUD Sonia - FAVROU Marie Françoise

**Désignation du secrétaire de séance** : Geneviève SOURISSEAU

Après lecture du registre des délibérations de la séance du 16 décembre 2011, aucune observation et objection n'étant formulées, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**1/ Convention Sydev concernant la maintenance du parc d'éclairage public pour l'année 2012.**

La convention prévoit, depuis la délibération prise en 2010, 3 visites par an au lieu de 4 précédemment. Le coût unitaire est de 11.15€/point lumineux soit pour les 318 que nous possédons une participation demandée de 3 545.70€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

**2/ Fixation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public.**

Il convient par décision du conseil municipal de fixer les heures de fonctionnement de l'éclairage public.

Il est proposé de retenir les horaires suivant :

- matin (allumage): 6h30
- soir (extinction): 22h30

Ces horaires ne s'appliquent pas à certains points lumineux, notamment dans les carrefours qui restent en état de fonctionnement toute la nuit.

Le Conseil Municipal accepte ces horaires et autorise M le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

**3/ Convention Sydev concernant la maintenance de signalisation lumineuse (feux tricolores) pour l'année 2012.**

La convention proposée pour un montant de 325.20€ correspondant à 34 sources lumineuses à diodes et une armoire de contrôle, pour 3 visites par an comme pour l'éclairage public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

**4/ Convention concernant l'approbation du projet de révision des statuts du SYDEV.**

La révision statutaire concerne deux points :

- D'une part, l'adaptation de l'écriture des statuts aux évolutions législatives survenues depuis une dizaine d'années afin de préciser les énoncés des compétences et d'en faciliter leur exercice, sans qu'il y ait ajout de nouvelles compétences.

- D'autre part, la proposition de transfert de nouvelles compétences au syndicat départemental afin qu'il puisse exercer un meilleur service au niveau des communes.

Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

## **5/ Délibération concernant l'acquisition des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de résidence pour les seniors.**

M le Maire informe le Conseil Municipal des parcelles qu'il est nécessaire d'acquérir pour la réalisation du projet de résidences pour les seniors ainsi que des estimations réalisées par l'Office notarial et le service des domaines

### **- Acquisition propriété Menanteau :**

Ce bien est composé d'une parcelle avec habitation cadastrée B N° 335 pour une surface de 425 m<sup>2</sup> et une parcelle de terrain cadastrée B N° 1951 pour une surface de 1384 m<sup>2</sup>.

Le souhait de la famille est de vendre l'ensemble de la propriété en intégrant la possibilité de reloger les propriétaires occupants dans l'un des logements adaptés qui seront construits. Il sera donc nécessaire de réaliser une acquisition en deux temps mais avec un engagement sur la totalité.

Le prix proposé pour cette acquisition est de 160 000€ net vendeur.

La décomposition du prix serait la suivante :

- 60 000 € pour la parcelle de jardin N°1951 à acquérir en premier ;
- 100 000 € pour la parcelle avec la maison N°335 à acquérir ultérieurement.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

M le maire propose donc au conseil municipal de procéder à l'acquisition de ce bien au prix proposé de 160 000€ (+ frais notariés) et demande son aval pour la signature de l'ensemble des pièces administratives.

Le conseil accepte à l'unanimité. Il s'engage à inscrire cette somme au budget. (60 000 euros dans un premier temps plus les frais notariés)

### **- Acquisition propriété Jadaud :**

La vente concerne seulement une partie de la propriété. La maison d'habitation ainsi que le jardin se situant à l'arrière de celle-ci, seront conservés par les propriétaires.

Le bien à acquérir est composé d'une partie de la parcelle cadastrée B N° 2083 avec construction (ancien garage automobile) pour une surface de 452 m<sup>2</sup>, une partie de la parcelle de jardin cadastrée B N° 2160 pour une surface de 661 m<sup>2</sup>, une partie de parcelle cadastrée B N° 937 pour une surface de 3 m<sup>2</sup> et deux parcelles de terrain cadastrées B N° 2082 et N° 324 pour des surfaces respectives de 52 et de 116 m<sup>2</sup>. L'ensemble des parcelles à acquérir constitue une surface totale de 1284m<sup>2</sup>.

Le prix proposé pour cette acquisition est de 65 000€ net vendeur. Le propriétaire demande que la commune offre une possibilité d'accès au terrain conservé à l'arrière de la maison ainsi que la réalisation d'une clôture (mur + portail) pour refermer celui-ci. La propriété est prise en l'état et le mur de la maison qui donne sur le côté du garage devra être enduit après la démolition.

M le maire propose donc au conseil municipal de procéder à l'acquisition de ce bien au prix proposé de 65 000€ comprenant également la réalisation de la clôture et de l'enduit et demande son aval pour la signature de l'ensemble des pièces administratives.

Les frais de géomètre liés aux divisions foncières et les frais notariés seront à la charge de la commune.

S'agissant d'un ancien garage automobile avec station de carburant, le Conseil Municipal souhaite faire procéder à un diagnostic pour connaître la présence de pollution ainsi que le coût des éventuels frais de dépollution.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'acquisition au prix de 65 000€. Cependant celui-ci sera validé après le résultat du diagnostic.

#### **6/ Demande d'une avance financière sur la participation 2012 versée à l'OGEC.**

L'OGEC nous sollicite pour le versement d'une avance de 10 000€ sur la participation de l'année 2012 pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Le Conseil Municipal accepte le versement de cette avance financière de 10 000€.

1 abstention et 13 oui

#### **7/ Questions diverses.**

a/Enquête pour les états généraux de la démocratie locale : Suite au renouvellement du Sénat, une enquête est réalisée près de tous les élus locaux. M le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre connaissance de ce questionnaire et d'y répondre.

b/Elections présidentielles et législatives :

M le Maire demande de prendre bonne note des dates des prochaines échéances électorales qui auront lieu les 22 avril et 6 mai (présidentielles) et les 10 et 17 juin (législatives).

#### **PROCHAINES REUNIONS :**

Vendredi 10 février 2012 à 20h30 : Conseil municipal

Vendredi 30 mars 2012 à 20h30 : Conseil municipal

[Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture](#)

*Affiché le 20/01/2012, le Maire*